

RWANDA

ENJEU

Le retour des réfugiés du Zaïre et de Tanzanie met à rude épreuve la politique gouvernementale de réconciliation nationale entre Hutus et Tutsis. Toutefois, les premiers procès de "génocidaires" et la façon dont le gouvernement répondra aux besoins immédiats de la population pourraient attiser les velléités de vengeance de divers segments tutsis (et possiblement hutus) de la population.

CONTEXTE:

La restauration de l'État de droit, la permanence d'un système judiciaire indépendant et la réconciliation nationale entre Tutsis et Hutus constituent toujours trois priorités pour la stabilité du pays.

Depuis la fin août 1994, divers Rwandais dont certains membres d'anciens gouvernements, accusent les forces gouvernementales et sa nouvelle armée (l'Armée Rwandaise Populaire/ARP) de s'être livrées à des meurtres et abus sérieux contre les droits de la personne. Ils allèguent que le nombre des morts aux mains des forces gouvernementales serait de l'ordre de 100 000 à 500 000 personnes.

Entre avril et août de cette année, la violence contre les civils non armés s'était intensifiée. Les évidences dans certains cas tendaient à impliquer les forces armées rwandaises (RPA) tandis que dans d'autres, les abus avaient été commis par des groupes armés de l'opposition (membres des anciennes forces armées rwandaises ou des milices INTERHAMWE qui s'infiltraient du Zaïre, ou encore des sympathisants locaux de ces deux groupes). Parmi les abus sur les droits de la personne, on a rapporté l'isolement prolongé de suspects et des sévices corporels (pouvant aller jusqu'à la mort) contre ceux-ci. Certaines crimes visaient les responsables locaux, ce qui a retardé la remise en marche de l'appareil judiciaire, certains y voyant là un moyen sûr d'empêcher la tenue des enquêtes et des poursuites contre les instigateurs du génocide de 1994. Enfin, il y a eu des assassinats de détenus.

En juillet, des réfugiés rentrés du Burundi ont été bien intégrés dans leurs communes natales. Puis, le gouvernement de coalition, composé de Hutus modérés et de Tutsis, a été quelque peu ébranlé par le coup d'État de juillet au Burundi principalement à cause de pressions de groupes tutsis pour un appui marqué à leurs frères burundais. Les tensions inter- et intra-ethniques au Rwanda furent aussi alimentées par les incursions et menaces des éléments militaires et para-militaires de l'ancien gouvernement et en particulier ceux ayant trouvé refuge au Zaïre.

La nouvelle loi sur le génocide devrait faciliter le travail des responsables judiciaires et favoriser un certain esprit de réconciliation nationale. Les *commissions de triage*, combattant les arrestations arbitraires, sont demeurées inefficaces et le nombre des personnes emprisonnées serait d'environ 90,000. Enfin, le Tribunal criminel international pour le Rwanda poursuit son travail; aucun des douze premiers procès n'a débuté pour le moment.